

Tome 66

fascicule 5

Mai 1997

Abonnement 170 F — Le numéro 25 F

ISSN 0366-1326

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

Siège social : 33 rue Bossuet, F 69006 LYON

Rédaction : P. BERTHET

Compte rendu de la séance du 9 décembre 1996 :

LE MARAIS POITEVIN

par Alexandre POPIER

Le Marais Poitevin est situé au Nord de La Rochelle, entre la Vendée et l'Anis. Il s'allonge sur 70 km, de Niort à la Baie de l'Aiguillon, couvrant, sur environ 90.000 hectares, le bassin hydraulique de la Sèvre Niortaise. C'est la deuxième zone humide française par sa surface, après la Camargue.

On peut définir une zone humide comme un milieu aquatique de faible profondeur et de surface variable, formé d'étendues permanentes ou temporaires d'eau, douce ou salée, stagnante ou courante. C'est un complexe où vivent animaux et végétaux en dépendance et en équilibre, appelé biocénose. Malheureusement cet équilibre risque d'être perturbé (comme tant d'autres) par les activités de l'homme, malgré sa protection, toute théorique, puisqu'il est inclus dans le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Val de Sèvres et Vendée depuis 1979 seulement.

I. — FORMATION

Pendant tout le Jurassique, sur l'emplacement du Marais Poitevin, la mer envahit une dépression du vieux socle armoricain de l'ère primaire, appelée Détroit du Poitou, et y dépose des sédiments calcaires sur plus de 100 mètres d'épaisseur.

A partir du Crétacé, la mer se retire et pendant 100 M.A. (millions d'ans) les calcaires, sous l'action d'une forte érosion, perdent les couches du Jurassique supérieur jusqu'à l'Oxfordien. Ainsi, à la fin de l'ère Tertiaire, la région devient une plaine jurassique qui sera facilement recouverte plusieurs fois par la mer du Quaternaire. La dernière transgression a lieu vers 8 000 ans avant Jésus-Christ, attribuée, sans grande certitude, à la transgression flandrienne.

A cette époque, un golfe marin occupe le Marais Poitevin jusque dans la région de Niort, et les parties les plus dures du calcaire, qui ont résisté à l'érosion, se trouvent ainsi entourées d'eau, formant un chapelet de collines, encore appelées « îles », occupées depuis toujours par l'Homme pour se mettre à l'abri des inondations. Au cours des millénaires suivants, le golfe va finir de se combler de vases argileuses marines de plus en plus fluviales qui vont former un sous-sol imperméable appelé « bri ». Une partie de la végétation se transforme en tourbe, exploitée jusqu'au XIX^e siècle.

II. — OCCUPATION PAR L'HOMME

Menacé à la fois par les eaux douces et les eaux marines, le Marais Poitevin a été cependant occupé par les hommes dès le Néolithique. Ils en ont même fait une véritable construction humaine.

De nombreux vestiges trouvés au cours de fouilles, comme des silex néolithiques, une roue de char funéraire de l'âge du bronze au voisinage d'un village organisé, attestent cette occupation ancienne. A l'époque gallo-romaine, le marais, appelé Golfe des Pictons, est largement habité par les Gaulois locaux du même nom, qui trouvent là, comme leurs prédécesseurs des ressources alimentaires naturelles (poissons, coquillages, oiseaux des rivages).

Occupation qui persiste malgré les difficultés de vie de ses habitants, menacés en permanence sur deux fronts, les marées et les crues des rivières très nombreuses. Aussi, très tôt, est apparue la nécessité de lutter contre ces fléaux, mais ce n'est qu'au Moyen-Age, grâce à l'initiative des moines des abbayes construites sur les « îles », que commencent véritablement les premiers grands travaux d'assèchement du marais.

Naturellement, ceux-ci ont lieu d'abord à proximité de la mer, qui représente le plus grand danger.

Ainsi, au XIII^e siècle, débute la construction de grandes digues contre les marées et le creusement de larges canaux pour drainer toute la région basse des marais ; par exemple l'« achenal des cinq abbés » pour les cinq abbayes qui ont participé à sa construction ou l'« achenal le Roi » modernisé par le roi Henri IV et devenu le canal

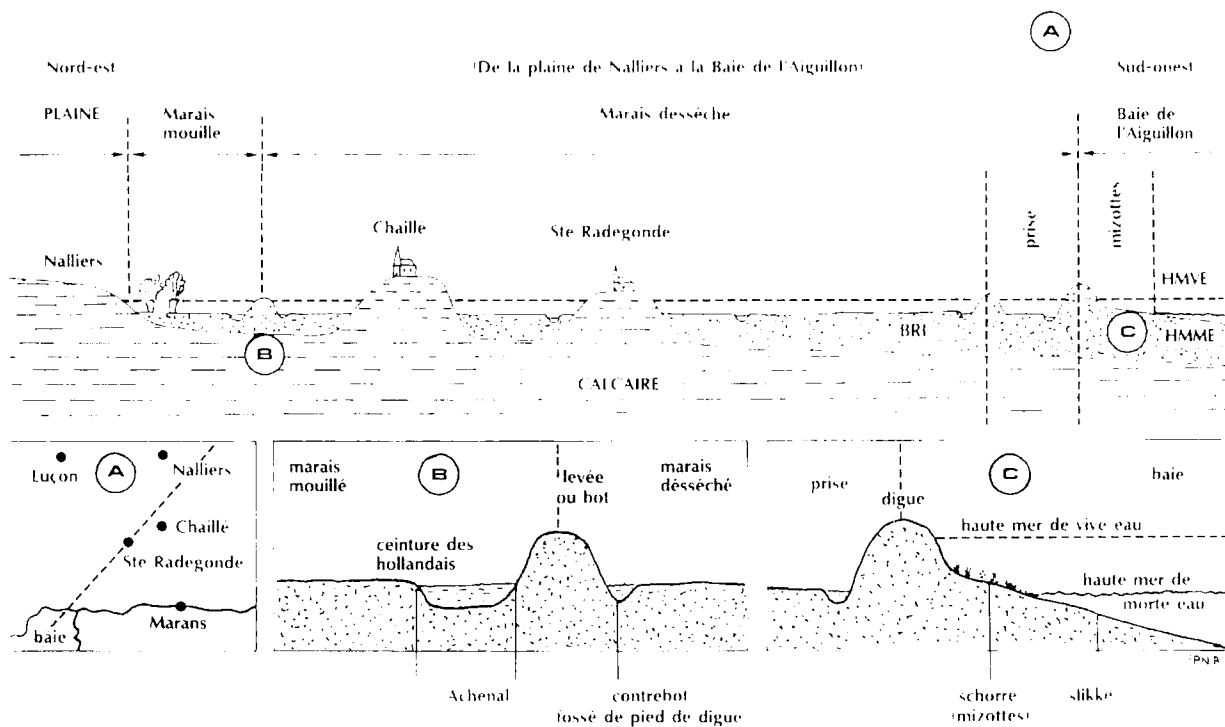


Fig. 1 — Coupe schématique du Marais Poitevin.

Pris dans le « Guide pratique du Marais Poitevin », éditions de la Nouvelle République, Tours 1992. (Légèrement modifié).

de la ceinture des hollandais, long de 19 km. Ces canaux, encore utilisés aujourd'hui, collectent les eaux de drainage des parcelles asséchées, protégées par des levés de terre appelées bots (fig. 2 et 3).

Chaque bot est bordé de deux canaux servant alternativement au drainage et à l'irrigation ; un système de vannes permet de diriger les eaux pluviales en deux directions opposées suivant les saisons. En période de pluie, drainage vers le marais sauvage dit marais mouillé toujours inondé et encore plus inondable ; en période de sécheresse, irrigation vers le marais endigué dit marais desséché. Il en résulte aussitôt un conflit entre les habitants, les avantages du marais desséché se faisant aux dépens du marais mouillé, conflit qui se continue en s'amplifiant jusqu'à nos jours.



Fig. 2 — Le Marais Mouillé
au centre le bot — à droite l'achenal.



Fig.3 — Le Marais Desséché, à l'arrière plan
au premier plan le bot et le contrebot.

III. — PROBLÈME ACTUEL DE L'ASSÈCHEMENT

Avec le temps, l'assèchement progressif a naturellement amélioré les conditions de vie, permettant l'installation d'une population artisanale de plus en plus importante, vivant de l'exploitation agricole (élevage, productions maraîchères, pêche, chasse) et de l'exploitation forestière (frêne, aulne, peuplier à partir de la moitié du XIX^e siècle) et se déplaçant le plus souvent en barque.

Mais, actuellement, la politique des cultures céréalières intensives a provoqué un assèchement également intensif du Marais Poitevin qui a nécessité le creusement de 24.000 km de fossés et 600 km de canaux navigables. Ainsi entre 1973 et 1990, les cultures de céréales (maïs) ont gagné 30 000 hectares sur les prairies naturelles en presque vingt ans, au détriment du marais mouillé dont beaucoup de parcelles sont définitivement asséchées, ce qui entraîne de sérieux problèmes.

IV. — LA FLORE

Très abondante et très variée, elle a colonisé tous les milieux naturels du Marais Poitevin. En voici quelques échantillons parmi les plus intéressants :

1) SUR LA SLIKKE. — C'est la partie basse des vasières littorales, recouverte à chaque marée, donc colonisée par les plantes halophiles.

— La Spartine raide (*Spartina stricta*) — Graminée vivace, robuste, pouvant atteindre 60 cm de haut formant en été des touffes jaunes par ses fleurs jaunâtres-verdâtres. Elle peut se reproduire au moyen de bourgeons formés par les tiges souterraines.

— La Salicorne herbacée (*Salicornia herbacea*) — C'est une Salsolacée à tige charnue, apparemment sans feuilles, appelée parfois « cornichon de mer », car les sommités confites dans le vinaigre peuvent servir de hors d'œuvre ou d'assaisonnement pour salades.

2) SUR LES DUNES.

— La Psamma des sables (*Psamma arenaria*) — Plus connue sous le nom d'Oyat, est une graminée des dunes de grande taille, jusqu'à un mètre, à tiges souterraines produisant de longs rejets qui fixent les dunes, d'où son utilisation depuis longtemps.

— L'Œillet de France (*Dianthus gallicus*) — Caryophyllacée, appelée souvent Œillet des dunes, il se reconnaît à ses fleurs roses, parfumées, à pétales assez arrondis, dont le bord est découpé en courtes lanières. C'est une endémique des dunes fixées, protégée par la loi.

— Le Panicaud maritime (*Eryngium maritimum*) — Ombellifère très épineuse, souvent confondue avec le chardon, plus ou moins bleuâtre, de 30 à 60 cm de haut, avec des feuilles très coriaces terminées par de fortes épines. Les fleurs bleuâtres groupées en capitules globuleux sont entourées d'un grand involucre formé de 4 à 6 bractées, larges, étalées, bleuâtres et épineuses.

3) DANS LES MARÉCAGES. — Véritables plantes aquatiques, comme :

— La Marsilie à 4 feuilles (*Marsilea quadrifolia*) — Fougère d'eau non nageante, à tige grêle longuement rameuse jusqu'à 80 cm de long, portant des feuilles immergées dont les pétioles peuvent atteindre 40 cm. Les feuilles flottantes ressemblent à des trèfles à quatre feuilles.

— L'Azolla fausse fougère (*Azolla filiculoides*) — Malgré son nom, c'est une petite fougère d'eau nageante, originaire d'Amérique tropicale et vivant dans des eaux riches en nitrates. Ses tiges rameuses portent des feuilles minuscules sans pétiole, formant de vastes tapis verts au printemps, qui deviennent rose-rouge à l'automne. La face inférieure des feuilles porte des cryptes qui hébergent des Cyanophytes (*Anabaena azollae*) et des bactéries fixatrices d'azote (*Pseudomonas azotobacter*). En Asie tropicale, les *Azolla* sont utilisées comme engrais verts dans les rizières.

— L'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*) — Plante aquatique vivace, sans racines, de la famille des Lentibulariacées, dont les tiges aériennes portent des fleurs d'un jaune vif, mais qui se reproduit surtout par multiplication au moyen de bourgeons appelés hibernacles, qui peuvent passer l'hiver dans la vase. Les feuilles sont plusieurs fois divisées en lanières très étroites dont certaines sont transformées en petites vésicules fermées par une sorte de couvercle cilié sensible au contact et qui pourraient ainsi capturer des animaux.

— Le Nymphaea blanc (*Nymphaea alba*) — Nymphaécée. Souvent appelé nénuphar blanc, vivace, à rhizome épais, dont les feuilles flottantes, épaisses, coriaces, très grandes, jusqu'à 30 cm de long, ont des stomates uniquement sur la face supérieure. Ses fleurs

énormes, jusqu'à 12 cm de large, ont des pédoncules floraux pouvant atteindre plus de 3 mètres de long.

— Le Nénuphar jaune (*Nuphar luteum*) — Cette Nymphéacée, de morphologie peu différente de la précédente, se caractérise par ses fleurs jaunes et plus petites ; jusqu'à 5/6 cm de large, par la formation de feuilles translucides toujours immergées et par une absence de floraison.

— L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) — Primulacée, aquatique, à tiges immergées, possède des feuilles profondément divisées en lanières étroites disposées sur 2 rangs. Des rameaux aériens de 20 à 40 cm de longueur, émergent pour épanouir leurs inflorescences d'un rose pâle, formées de verticilles de fleurs.

En période de basses eaux, elle peut prendre une forme terrestre caractérisée par une tige raccourcie et des feuilles plus fermes, pennées à lobes larges et plus ou moins verticillées.

Elle se multiplie souvent par des bourgeons qui passent l'hiver dans la vase. Parfois, avant la floraison, la plante entière se détache du fond, monte à la surface et ne s'enracine à nouveau qu'à la fin de l'été. Cette espèce se raréfie fortement dans le marais mouillé par suite de l'assèchement estival des fossés.

4) DANS LES LIEUX HUMIDES.

— L'Iris batard (*Iris spuria*) — Iriacée méditerranéo-atlantique, vivace, de 30 à 70 cm de haut, formant de jolis tapis bleu-violacé au printemps. Plante rare, qui atteint sa limite nord dans le Marais Poitevin où elle est abondante, surtout dans la réserve Saint Denis du Payré.

— La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) — Liliacée des prairies tourbeuses, qui porte en général une fleur unique (rarement deux), panachée en damier de carreaux pourpres et blancs, rappelant le plumage de la pintade. Grosse fleur pendante, élégante mais éphémère, durant parfois à peine une semaine pendant le mois d'avril.

— La Matthiôle sinuée (*Matthiola sinuata*) — Petite crucifère bisannuelle ou pérennante, de 20 à 50 cm, verdâtre couverte de poils glanduleux, à fleurs rougeâtres odorantes.

— La Renoncule langue (*Ranunculus lingua*) — Grande plante jusqu'à 2 mètres de haut, appelée souvent grande douve, dont les belles fleurs jaunes larges de 3 à 4 cm, ont des sépales velus. C'est une plante vivace, qui se multiplie par la ramification de la tige souterraine et qui peut s'adapter au milieu aquatique en cas d'inondation. Les rameaux portent alors des feuilles submergées, minces et arrondies, et des feuilles flottantes en forme de cœur.

— L'Angélique sauvage (*Angelica silvestris*) — Ombellifère. Belle plante pouvant atteindre 1,30 mètre, à odeur spécifique, à tige épaisse, rougeâtre portant des feuilles inférieures très grandes et des fleurs blanches, rarement rosées. Elle ne doit pas être confondue avec l'espèce *Angelica archangelica*, plus grande (jusqu'à 2 mètres) et à fleurs verdâtres, cultivée depuis le Moyen-Age, d'abord pour ses propriétés médicinales, et de nos jours uniquement pour son utilisation en confiserie. C'est « l'herbe aux anges », plante fétiche de Niort.

— La Consoude officinale (*Symphytum officinale*) — Mieux connue sous le nom de grande consoude à cause de ses très larges feuilles et de sa grande hauteur (jusqu'à 1 m), cette Boraginacée toute velue porte des fleurs en clochettes renversées, disposées deux par deux, de couleur très variable, passant du blanchâtre au violet pourpre. Appelée encore « herbe à coupure » à cause de ses propriétés cicatrisantes, ses fleurs sont très visitées par les insectes lorsque la corolle, percée par les bourdons sauvages, laisse couler le nectar.

— La Guimauve officinale (*Althaea officinalis*) — Malvacée. Sa préférence pour les sols salés explique sa grande abondance dans le Marais Poitevin. C'est une plante vivace pouvant atteindre 1,80 mètre, à tige dressée, peu ramifiée qui se perpétue par des bourgeons souterrains. Ses grandes fleurs d'un blanc-rosé se caractérisent par leurs pédoncules très courtes, plus courts que les pétioles des feuilles voisines. Plante émolliente, cultivée depuis l'Antiquité, est encore utilisée comme « fleurs pectorales » et sa racine comme bâton de guimauve, à ne pas confondre avec le bâton de réglisse (Papilionacée).

— La Jussie à grandes fleurs (*Jussiaea grandiflora*) — Famille des Onagracées. Plante vivace à tige allongée, redressée, mais souvent rampante et produisant soit des racines adventives normales, soit des racines blanches flottantes grâce à des petites vésicules. Elle se multiplie facilement par détachement des rameaux qui donnent des racines adventives et possède de grandes fleurs jaunes, comme les onagres mais cinq pétales. Plante d'origine américaine, introduite au début du siècle et en expansion extraordinaire dans tout l'ouest de la France, au point de gêner actuellement la circulation des barques dans le Marais Poitevin (voir la note de Justin GALTIER sur la Jussie, dans un prochain bulletin).

— Le Blanc du Poitou (Salicacées) — Introduit vers 1850 dans l'arrière pays du marais mouillé, il est en réalité un hybride entre le peuplier noir (*Populus nigra*) et le peuplier noir du Canada (*Populus deltoides*). Il appartient ainsi à la catégorie des peupliers euraméricains qui, par leur facilité à s'hybrider, constituent la très grande majorité des peupliers actuellement cultivés en France. Le blanc du Poitou (*Populus serotina*), à tronc plus ou moins flexueux, atteint facilement 40/50 mètres en 50 ans. Le peuplier Dorskamp, voisin, mais à croissance plus rapide, depuis ces dernières années tend à le remplacer. Ils sont source de revenus pour le marais mouillé par suite de la grande utilisation de leur bois (contreplaqué, pâte à papier, charpente légère, allumettes, emballages divers).

— Le Cyprès chauve (*Taxodium distichum*) — Conifère voisin des Séquoias, c'est un grand arbre à port conique, de 30 à 50 mètres de haut, à petites aiguilles (2 cm) aplaties, fixées soit en spirale sur des rameaux persistants, soit étalées sur les deux côtés des rameaux caducs. Comme chez les mélèzes, les feuilles sont caduques.

Fleurs mâles, jaune vert, en chatons pendants, fleurs femelles en petits groupes à la base des chatons, cônes globuleux, dressés, petits (3 cm).

Originaire des Etats-Unis, le cyprès chauve a la particularité de pouvoir vivre dans des marécages pauvres en oxygène, grâce à ses très longues racines qui possèdent des protubérances coniques ayant un rôle respiratoire.

V. — LA FAUNE

LES OISEAUX MIGRATEURS. — C'est surtout la faune aviaire qui fait la réputation du Marais Poitevin. Elle est concentrée dans la Baie de l'Aiguillon, carrefour important de deux grandes voies de migration des oiseaux :

— voie de l'est, de Sibérie par l'Europe centrale.

— voie de l'ouest, du Groenland par l'Islande et la Grande Bretagne.

La bordure de mer est une halte idéale pour des dizaines de milliers d'oiseaux, surtout pour les limicoles, c'est-à-dire les petits échassiers des rivières et vasières qui y trouvent toute l'année une nourriture abondante (poissons, coquillages, crustacés, vers marins etc...).

Naturellement c'est le lieu de rendez-vous des ornithologues de toute la France et d'ailleurs, qui ont construit de nombreux observatoires à plusieurs centaines de mètres du rivage, surtout dans la Réserve de Saint Denis du Payré, où on a pu observer 199 espèces différentes depuis sa création en 1976.

LES OISEAUX DU MARAIS. — On peut les observer à l'intérieur des terres ; ils sont en régression par suite de l'assèchement des sols et du nombre de plus en plus grand des touristes.

Voici quelques uns des plus communs :

— les Hérons : (protégés depuis 1975), le Héron cendré le plus abondant, le Héron pourpré dont le nombre de couples est passé de 123 en 1988 à 99 en 1991, le Héron bihoreau plus rare.

— le Canard colvert et la Poule d'eau encore abondants.

— le Cygne tuberculé introduit en 1960.

— le Busard des roseaux particulièrement fréquent en hiver et aux périodes de migration.

— le Busard cendré, le Milan noir.

L'ANGUILLE COMMUNE (*Anguilla anguilla*) — Poisson de l'ordre des Apodes, mesurant 1 mètre pour la femelle et 50 cm pour le mâle, caractérisé par l'absence de nageoires ventrales, un corps couvert de très fines écailles incluses dans la peau et un sang venimeux contenant une dangereuse toxine du système nerveux. Sa forme de serpent, ses mœurs nocturnes, sa longue vie (8 à 15 ans), sa résistance à l'asphyxie et aux blessures, ses voyages extraordinaires à contre sens des autres poissons en font presque un poisson de légende.

Très commune, elle représente 50 à 80 % du poids total des poissons du Marais Poitevin. A cette masse il faut ajouter les milliards de civelles (larves d'anguilles de 6 à 9 cm) essayant, chaque printemps, de remonter les rivières. Bloquées par les marées et les barrages, elles forment une masse gélatineuse de 40 tonnes, véritable manne pour les riverains.

LA LOUTRE (*Lutra lutra*) — Mammifère carnivore de 1,20 m pouvant peser 15 kg et parfaitement adapté à la vie aquatique. Son corps fusiforme avec une longue queue

aplatie en gouvernail, ses doigts partiellement palmés, sa nage en apnée et son pelage dru et soyeux expliquent sa réputation de prédateur piscivore (surtout anguilles et civelles, puis poissons, batraciens, crustacés). Cette mauvaise réputation et la qualité de sa chair et de sa fourrure sont les causes de la chasse acharnée dont elle est l'objet. En conséquence, si on peut voir parfois des ragondins, elle est totalement invisible le jour, chassant la nuit sur un domaine vital de plusieurs milliers d'hectares. De toute façon sa protection légale depuis 1972 ne peut enrayer le processus de régression, mais le Marais Poitevin constitue, encore, un des derniers bastions de la loutre en France.

VI. — CONCLUSION

L'homme a voulu trop vite changer la nature à son profit sans en prévoir les conséquences. L'Etat, prenant conscience des dangers actuels qui menacent l'Environnement, a décidé de faire du Marais Poitevin une région pilote pour la défense des zones humides. Il vient de créer le GRAND SITE NATUREL DU MARAIS POITEVIN qui va remplacer le Parc Naturel Régional actuel peu efficace, pour appliquer une nouvelle politique de préservation plus rigoureuse de la Nature. Ainsi les 45 000 hectares qui restent du marais mouillé, seront protégés, et l'on peut espérer la restauration et la promotion d'un patrimoine spécifique inestimable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Guide pratique du Marais Poitevin*. Editions de la Nouvelle République. Tours 1992.
PACTEAU C. — *Le Marais Poitevin*. Editions Artaud Frères, Carquefou (Nantes).
JOENNOZ R. — Amélioration génétique des arbres forestiers. *Les Amis des Arbres de la Loire*. Bulletin n° 68, juin 1975.
RAMEAU J.-C., MANSION D., DUMÉ G., 1993. — *Les peupliers spontanés et cultivés*. Flore forestière française. 2^e volume, Nancy, pp. 620-631.

ERRATUM :

Dans le compte rendu de la sortie de Pentecôte 1996, paru dans le bulletin de décembre 1996, page 311, 3^e ligne, il faut remplacer *Viola diversifolia* (DC.) W. Becker par *Viola cenisia* L. En effet *Viola diversifolia* (DC.) W. Becker = *Viola cenisia* L. ssp. *lapeyrouisiana* Rouy & Fouc. est propre aux hautes montagnes des Pyrénées orientales et centrales.

Jean-Paul FRAYSSE.

ANNONCE :

La Société Linnéenne de Lyon met en vente un microscope binoculaire aux caractéristiques suivantes :

Marque BBT KRAUSS, 2 oculaires × 10, 1 oculaire × 10 micrométrique, revolver 3 objectifs avec : 1 × 10, 1 × 40, 1 × 100 immersion, platine à manœuvre orthogonale, transformateur 6 v.

Mise à prix du matériel en l'état : 3 000 F.

Faire offre sous enveloppe cachetée, adressée nominativement à « Monsieur Paul HENZI, Président de la Société Linnéenne de Lyon, 33 rue Bossuet, 69006 Lyon » avec l'indication : « offre micro, ne pas ouvrir ».

A l'intérieur de l'enveloppe seront indiqués : le nom et l'adresse du candidat acheteur ; le prix offert pour le matériel proposé à la vente.

Cette offre devra parvenir à l'adresse ci-dessus avant le 2 septembre 1997.

Le microscope est visible à la Société Linnéenne de Lyon aux jours et heures de permanence.

La cession sera faite au plus offrant ou par tirage au sort en cas d'égalité d'offre. Le prix est payable le jour de la remise du matériel.

Le Président de la section de Mycologie :
Bernard RIVOIRE.